



## Litige avec un prestataire

Par **Aureljerem**, le **29/04/2018** à **17:57**

Bonjour,

J'ai un problème avec un prestataire d mariage nous avons signé un contrat en septembre 2017 pour un mariage en juin 2018 avec versement d'acompte etc ?

Nous avons versé les acomptes comme prévu a hauteur de 900 euros pour un montant total de presta de 1500 mais au cours de l'année nous nous rendons compte que ce prestataire nous ment et nous exede a réclamer des acomptes a 6-7h du matin . nous finissons par utilisé une indication sur son contrat qui dit quantités modifiable jusqu'a 6 semaines avant le mariages afin d'arriver au montant des acomptes déjà versés et de ne plus avoir a dépendre de ce prestataire .

Sommes nous dans notre droit svp?

Aurélie

Par **morobar**, le **30/04/2018** à **08:11**

Bonjour,

La convention librement signée fait la loi entre les parties.

SI vous pouvez modifier selon le contrat, c'est légal.

Reste après le mariage et les besoins des invités.

Par **Aureljerem**, le **30/04/2018** à **11:16**

bonjour, oui il est indiqué en bas du contrat quantités modifiables jusqu'à 6 semaines avant le mariage qui est le 16 juin donc on a ramené a 0 certaines quantités et de ce faite elle a augmenté les tarifs de ce qui resté au contrat alors que cela n'était pas indiqué du coup que si on réduisait c'était plus cher .

merci a vous en tout cas

Par **morobar**, le **30/04/2018** à **11:18**

Cela augure mal du mariage.

Vous notez toutes les anomalies et après le mariage, vous saisissez le tribunal d'instance pour récupérer vos sous.

C'est gratuit.

Par **Aureljerem**, le **30/04/2018** à **11:20**

Merci beaucoup et non ça ira car pour finir nous avons préparé toute notre déco nous même pour palier a ce probleme justement.